



Intimidation et menace de mort via facebook

Par **pegase8444**, le **29/08/2012** à **19:54**

Bonjour, je me permet de vous contacter car ne trouvant aucune reponse a mes question sur quel risque encours ton pour intimidation et menaces de mort ?et surtout quel procedure engagé ou autre demarche afin d y remedier .en effet ayant rencontre une personne qui etais l ex concubine d un ancien collègue de travail il y a deux mois ,j ai reçu des menaces et une menace de mort pendant un mois ,j ai donc du le bloquer !ma compagne c est separer de cette personne il y a plus de 9 mois du a des excès de coleres !mais depuis il n arrete pas de l harceler par telephone ,il se rend chez elle plusieurs fois par jour et essaye de rentrer de force !et quand elle ne veut pas le faire rentrer ,il la menace de mort ,lui a infligé 12 jours itt suite a une violente dispute,la suis parfois au endroit ou elle doit se rendre .mais malgré tous ca la police ne prend que des mains courante en pretextant qu il faut l attrapper sur le fait malgré de nombreuse preuve style video sur le telephone portable ou simplement des messages vocaux et ecrit !étant dans une situation compliqué je me permet de vous demander conseil .en vous remerciant d avance .

Par **Lag0**, le **30/08/2012** à **08:01**

[citation]mais malgré tous ca la police ne prend que des mains courante[/citation]
Bonjour, Ce n'est pas à la police de décider. Si votre amie veut déposer plainte, la police n'a pas à s'y opposer, ce n'est pas son rôle. Au pire, elle peut directement porter plainte auprès du procureur de la république.

Par **pegase8444**, le **30/08/2012** à **18:55**

merci beaucoup .mais quelle procedure ou de quelle maniere prouver l harcelement .car encore dernièrement il a réussi a rentrer dans l immeuble malgre une porte qui ne peut que s ouvrir qu' a l aide d un interphone et a frappé a la porte pendant une demi-heure .ma compagne a appelé la police mais il sont arrivé dix minutes apres que l individu soit parti soit une demi-heure après .la situation devient compliqué si meme les forces de l ordres ne peuvent rien faire .encore un grand merci pour votre reponse .